

Carte de Combattant le 2-9-28

*Sipolis*

Nom : *Sipolis*  
Prénoms : *Jean Marie* Surnom :

ÉTAT CIVIL  
Né le *6 Août 1885* à *Belpèch* canton  
de *Aude* département d'*Aude* résidant  
à *Harque* canton d'*Belpèch* département  
de *Judz* profession de *Cultivateur*  
fils de *Sipolis Jean* et de *Commaire Anne* domiciliés  
à *Claignes* canton d'*Belpèch* département d'*Judz*

Classe de mobilisation : *1905*

SIGNALLEMENT  
Cheveux *et* sourcils *châtains*  
yeux *châtains* front *découvert*  
nez *aquiline* bouche *moyenne*  
menton *ronde* visage *oval*  
Taille : 1 m. *69* cent. Taille rectifiée : 1 m. *69* cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :  
*Cicatrice sur le bras droit*

Degré d'instruction : (1) *général* (2) *militaire*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
(Indiquer la nature des dispenses.)  
Classé dans la *5<sup>e</sup>* partie de la liste en *1907* par *de Carcassonne*  
Compris dans la *1<sup>re</sup>* partie de la liste du recrutement cantonal

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. F. M. A.  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
*Incorporé dans le 81<sup>e</sup> de ligne à Compiègne le 8 août 1904. Après un court séjour au corps, il est parti le 10 septembre 1904 pour le 143<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie. Il a accompli une période d'exercices dans le 143<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie du 17 JUILLET au 8 SEPTEMBRE 1911. A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 96<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie du 10 Juin au 2 Juillet 1913. Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> AVRIL 1927. Mis en congé limité de Démobilisation le 28 avril 1919 par le dépôt démobilisateur du 143<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie (6 Echelon N° 688) se retire à *Saragne (Aude)*. A accompli une période d'exercices dans l'Armée territoriale le 1<sup>er</sup> AVRIL 1927. Libéré du service militaire le 10 OCTOBRE 1919.*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.  
D'après le R. recensement.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'après le R. recensement.
29. 2. 1904	Albaret le Comtal	Carcassonne	R
2. 1. 1921	Saragne	Carcassonne	R
10. 11. 1911	Albaret le Comtal	Carcassonne	R
22. 11. 1913	Albaret le Comtal	Carcassonne	R

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS  
la disponibilité de l'Armée active. la réserve de l'Armée active. l'Armée territoriale. la réserve de l'Armée territoriale. DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1886.  
2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : A jour.  
4) Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
5) Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

*Sidal*

Nom : *Sidal*  
Prénoms : *Auguste* Surnom :

ÉTAT CIVIL  
Né le *16 Août 1885* à *Belpèch* canton  
de *Aude* département d'*Aude* résidant  
à *Belpèch* canton de *Aude* département  
de *Aude* profession de *Agriculteur*  
fils de *Sidal Joseph* et de *Sidal Catherine* domiciliés  
à *Belpèch* canton de *Aude* département d'*Aude*

Classe de mobilisation : *1905*

SIGNALLEMENT  
Cheveux *et* sourcils *noirs*  
yeux *châtains* front *couvert*  
nez *moyen* bouche *moyenne*  
menton *ronde* visage *oval*  
Taille : 1 m. *73* cent. Taille rectifiée : 1 m. *73* cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : (1) *général* (2) *militaire*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
(Indiquer la nature des dispenses.)  
Classé dans la *1<sup>re</sup>* partie de la liste en *1904*  
Compris dans la *1<sup>re</sup>* partie de la liste du recrutement cantonal

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
*Incorporé dans le 13<sup>e</sup> de ligne à Compiègne le 10 août 1904. Soldat de 4<sup>e</sup> classe le 6 octobre 1904. Envoyé dans la disponibilité de l'armée active le 25 septembre 1908 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active. Certificat de bonne conduite accordé.*

Rappelé à l'activité le 2 août 1914 affecté au 143<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie le 4 août 1914 parti aux armées le 1<sup>er</sup> octobre 1914.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.  
D'après le R. recensement.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'après le R. recensement.
14. 9. 1914	Albaret le Comtal	Carcassonne	R

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS  
la disponibilité de l'Armée active. la réserve de l'Armée active. l'Armée territoriale. la réserve de l'Armée territoriale. DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1886.  
2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : A jour.  
4) Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
5) Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

